

FRANÇAIS - Liste des documents nécessaires à l'établissement
de votre déclaration fiscale annuelle

CHAQUE ANNÉE :

- 1. LE FORMULAIRE OFFICIEL DES IMPOTS MENTIONNANT LE N° CONTRIBUTABLE ET GENEVE « CODE-DECLARATION » / VAUD « CODE DE CONTROLE » / VALAIS « N° DOSSIER »**
- 2. DECLARATION FISCALE DE L'ANNEE DERNIERE (si votre dossier n'a pas été traité par notre société l'année dernière) ET DERNIERE TAXATION**

1 - INFORMATIONS PERSONNELLES

- Photocopie de la carte d'identité ou noms et prénoms complet ainsi que la date de naissance
- Profession exercée
- Nationalité
- Attestation d'études pour les étudiants (si plus de 18 ans)

2 - REVENUS PROFESSIONNELS

- Certificat de salaire
- Attestation-Quittance
- Taux d'activité
- Attestation de chômage

3- AUTRES REVENUS

- Attestation ou montant des allocations familiales reçues (copie du jugement de divorce)
- Montant des pensions alimentaires reçues
- Attestation de la rente AVS/AI
- Attestation de rente de la prévoyance professionnelle
- Pour les indépendants comptes de pertes et profits ainsi que le bilan
- Autres revenus (subsides, allocations logement...)
- Attestation de rente viagère reçue
- Revenus de salaires étrangers

4- DÉDUCTIONS SUR LE REVENU

- Décompte d'assurance maladie indiquant les primes versées durant l'année
- Décompte de l'assurance mentionnant les frais médicaux non remboursés par l'assurance, ainsi que les factures des soins non remboursés (dentiste, pharmacie...)
- Attestation de l'assurance-vie mentionnant la valeur de rachat au 31 décembre et les primes payées durant l'année
- Attestation des cotisations au 3ème pilier A (Form. EDP-21)
- Attestation de rachat de 2ème Pilier (LPP)
- Justificatifs des frais de garde d'enfant(s)
- Attestations de dons (versements bénévoles)
- Montant des pensions alimentaires versées (copie du jugement de divorce)
- Attestation des frais de perfectionnement ou reconversion (non remboursés par votre employeur)

5- COMPTES BANCAIRES ET INVESTISSEMENTS

- Les relevés bancaires de chaque compte (courant, épargne, actionnaire...) indiquant le solde au 31 décembre, les intérêts reçus durant l'année et les frais bancaires
- Les relevés bancaires des titres et obligations indiquant la valeur au 31 décembre et les rendements (dividendes, intérêts...) reçus durant l'année (ou un relevé fiscal)
- Autres éléments de fortune (succession non partagée, œuvres d'art, métaux précieux, voiture, bateau, bijoux...)

6- IMMOBILIER

- Fortune : valeur et date d'acquisition du bien, année de construction et date de première occupation (copie de l'acte notarié d'achat ou de vente du bien immobilier, mentionnant la date et le prix)
- Bien immobilier occupé par le propriétaire : valeur locative et frais d'entretien et de rénovation ainsi que les charges PPE (pour les biens immobiliers sis dans le canton de Vaud : également la surface habitable)
- Bien immobilier loué par le propriétaire : loyers reçus et frais d'entretien et de rénovation ainsi que les charges PPE

7- DETTES

- Les relevés bancaires de dettes hypothécaires indiquant le solde au 31 décembre, ainsi que les intérêts versés durant l'année
- Relevés bancaires ou attestations d'autres dettes personnelles (crédit, emprunt, Visa...), mentionnant le solde au 31 décembre, ainsi que les intérêts versés durant l'année

COMMENTAIRES :

- En cas d'arrivée ou de départ de Suisse durant l'année, les informations à nous transmettre doivent couvrir la période de l'année de résidence en Suisse (en cas de départ : du 1^{er} janvier jusqu'à la date de départ. En cas d'arrivée : depuis l'arrivée et jusqu'au 31 décembre)
- Toutes les informations mondiales doivent être mentionnées dans votre déclaration fiscale (y compris les comptes bancaires à l'étranger, les biens immobiliers dans un autre pays, etc. Veuillez noter que les biens immobiliers situés à l'étranger/dans un autre canton ne sont pas imposables dans votre canton de domicile)

FIDAVIA
CONSEIL FISCAL

Silvia Perez